

Accompagnement à la scolarité



^[1]L'accompagnement à la scolarité en 5 questions :

1 - Etre à l'écoute de l'enfant ou du jeune, des parents et de l'enseignant afin de déterminer ensemble une démarche de progression personnalisée, la mise en confiance, le cheminement vers l'autonomie en fonction des rythmes de l'enfant, une aide au travail scolaire en visant plus particulièrement à combler certaines lacunes.

2 - Par qui ? Chaque année, une trentaine de bénévoles, comprenant des parents, des retraités et des étudiants assurent cet accompagnement. Des formations adaptées leurs sont proposées. Ils ne remplacent en aucun cas les spécialistes (enseignants, psychologues, orthophonistes...). Une coordinatrice salariée de la ville assure l'organisation du service, l'animation de l'équipe de bénévoles, les contacts avec les familles et les enseignants. Cette équipe est complétée par quelques vacataires qui prennent plus particulièrement en charge les élèves des classes de 4ème et 3ème.

3 - Comment ? En séance d'1 heure à 1h30, une à deux fois par semaine (sauf pendant les vacances scolaires) en dehors du temps scolaire, de trois mois à une année entière. Des stages de révision ou des ateliers peuvent être mis en place.

4 - Combien ça coûte ? Un tarif unique de 8 euros par trimestre.

5 - Bon à savoir :

- Nombre de place limité entre 80 et 100 selon le nombre d'animateurs disponibles.
- Horaires adapables selon disponibilités des parents.
- Télécharger le guide 2019 / 2020 ^[2]

Renseignements :

Mairie de Voreppe – Pôle Animation de la Vie Locale, 1 place Charles de Gaulle CS 40147
38341 Voreppe Cedex. Tél : 04 76 50 47 63 - Courriel : vie-locale@ville-voreppe.fr [3]

Tweet [4]



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Mentions

légales



Contact

Source URL: <https://voreppe.fr/article/accompagnement-%C3%A0-la-scolarit%C3%A9>

Liens

[1] <https://voreppe.fr/sites/default/files/field/image/dscn0734.jpg?itok=k8DJsUrc>

[2] https://voreppe.fr/sites/default/files/guide_accompagnement_a_la_scolarite_2019-2020.pdf

[3] <http://vie-locale@ville-voreppe.fr>

[4] <http://twitter.com/share>